

c'était une des ironies de la tragédie de l'heure de voir le Gouvernement soviétique se proclamer le champion de la paix tout en poursuivant une politique d'agression. Il déclara que le monde libre ne se laisserait pas tromper par des « résolutions superficiellement impressionnantes » sur la prévention de la guerre, la réduction des armements et l'interdiction de certaines armes. « Nous pourrions désarmer, dit-il, si nous sommes assurés, et seulement si nous le sommes, qu'en agissant ainsi nous n'exposerons pas nos peuples aux dangers dont nous menacent ceux qui prétendent désarmer mais n'en font rien ». Il convient, ajouta-t-il, d'aborder la résolution soviétique avec un esprit pratique et ouvert, ce qui n'est guère facile si nous songeons aux « pénibles désillusions que nous ont causées par le passé toute une kyrielle de résolutions soviétiques ».

M. Pearson s'arrêta sur la proposition soviétique relative au contrôle de l'énergie atomique. Il n'est pas facile, affirma-t-il, de l'isoler des propositions analogues déjà mises de l'avant par le représentant de l'Union soviétique, et qui se sont révélées insuffisantes et inacceptables. M. Pearson suggéra alors un moyen pratique de mettre à l'épreuve la proposition soviétique :

Avant donc, dit-il, que la résolution soviétique relative au désarmement ne soit mise aux voix dans cette Assemblée, nous avons le droit de demander des éclaircissements sur la conception soviétique de l'inspection et du contrôle de l'énergie atomique, et de même sur celle du désarmement en général.

La meilleure méthode pour obtenir de tels éclaircissements est très simple: c'est de présenter un amendement à la résolution soviétique qui insérerait les mots suivants à l'endroit approprié:

Par "contrôle international strict", on entend un système en vertu duquel les droits d'inspection de l'autorité internationale de contrôle comprendraient:

- a) le libre accès en tout temps à toute installation ou usine d'énergie atomique, quelle qu'en soit la nature;
- b) le droit de rechercher toutes installations non déclarées d'énergie atomique, partout où il y aurait lieu de croire, de l'avis de l'autorité internationale de contrôle, que de telles installations existent.

En proposant un amendement à la résolution soviétique, j'estime que nous mettrons à l'épreuve la sincérité de l'U.R.S.S. Si la délégation soviétique montre, par sa disposition à accepter l'amendement, qu'il y aurait profit à reprendre les négociations relatives à l'énergie atomique et au désarmement, nous devrons à nouveau négocier un accord à ce sujet, un accord qui sera efficace et qui vaudra plus pour notre sécurité commune que des phrases creuses et des attitudes hypocrites.

Si la délégation soviétique refuse d'accepter cette définition du contrôle international, sa résolution sur la paix et le désarmement apparaîtra telle qu'elle est en réalité, c'est-à-dire une manoeuvre de propagande visant des fins bien différentes de la paix et de la sécurité.

Admission de l'Indonésie

L'Assemblée générale approuva à l'unanimité, le 28 septembre, la proposition indo-australienne d'admettre la République de l'Indonésie comme membre de l'Organisation des Nations Unies. Il n'y avait pas eu de nouveau membre depuis l'admission de l'État d'Israël, le 11 mai 1949. Avec l'Indonésie, l'Organisation des Nations Unies compte maintenant soixante États membres.

Élections aux organes des Nations Unies

A l'issue du débat général, l'Assemblée élut le Brésil et les Pays-Bas comme membres non permanents du Conseil de sécurité; le Brésil recueillit 57 voix, et les Pays-Bas 47. Les membres sortants sont Cuba, l'Égypte et la Norvège. La Turquie et le Liban se disputèrent le troisième siège libre; après de nombreux tours de scrutin, la Turquie réussit finalement à se faire élire, le 7 octobre. Après le 1er janvier 1951,